

Les Déjeuners médias 2010

23 mars 2010
12h30 – 14h30

‣ **Les jeux en ligne : un pari sur l'évolution de la réglementation ?**

M. Thibault VERBIEST, Avocat aux Barreaux de Paris et de Bruxelles, Chargé de cours à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. Marc VANDERCAMMEN, Directeur du Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC)

20 avril 2010
12h30 – 14h30

‣ **L'évolution de la politique audiovisuelle de la Communauté française de Belgique**

Mme Fadila LAANAN, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances de la Communauté française de Belgique

4 mai 2010
12h30 – 14h30

‣ **Conséquences de la réforme du « paquet télécom » sur l'audiovisuel**

M. Benjamin DOCQUIR, Avocat au Barreau de Bruxelles
Mme Anne VALLERY, Avocate au Barreau de Bruxelles

18 mai 2010
12h30- 14h30

‣ **Quel impact de la communication de la Commission sur les aides d'Etat, sur la définition et le financement de la mission de service public audiovisuel ?**

M. Jean-Pierre VANDEN DORPE, Délégué aux Affaires juridiques européennes à la RTBF, Vice-Président de la Commission des Affaires juridiques et publiques de l'UER (Union Européenne de Radiodiffusion)

8 juin 2010
12h30 – 14h30

‣ **Les nouvelles stratégies de GOOGLE et leurs enjeux**

M. Yoram ELKAÏM, Head of Legal - Southern & Eastern Europe, Middle East and Africa GOOGLE
M. Jean-Benoît HUBIN, Avocat au Barreau de Bruxelles

Nos conférences sont agréées par l'Ordre français des Avocats du Barreau de Bruxelles dans le cadre de la formation permanente (1 point par conférence).
Une attestation sera délivrée.

À compléter en lettres capitales et à renvoyer avant le
15 mars 2010 (ou minimum 8 jours avant une
conférence prise isolément)

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

e-mail : _____

désire participer à* : la série complète des
5 déjeuners-conférences

la (les) séance(s) du

(des)** _____

et verse la somme de : ____ € (pour la série
complète) ou ____ séance(s) x 48 € (ou 32 €
pour les avocats stagiaires) = ____ € sur
le compte bancaire n ° **210-0429400-33** de
l'Université libre de Bruxelles, avec la
mention « **Pour le compte CH0354R00000**
du Centre de droit de l'information,
Déjeuners médias + nom ».

* Toute inscription non décommandée au moins 3
jours ouvrables avant la conférence concernée sera
facturée.

** Veuillez indiquer la (les) date(s) de la (des)
séance(s) choisie(s)

Date :

Signature :

Droit d'inscription et conditions

- 215 € (140 € pour les avocats stagiaires) pour la série complète de 5 séances, repas, boissons, documentation si prévue par les orateurs.
- 48 € par séance (32 € pour les avocats stagiaires), repas, boissons, chemise de documentation de la séance.

L'inscription se fera soit par e-mail, soit au moyen du coupon-réponse, envoyé ou faxé avant le 15 mars 2010 (ou 8 jours minimum avant la date de la conférence choisie isolément). Le paiement se fera uniquement par versement sur le compte n° **210-0429400-33** de l'Université libre de Bruxelles, avec la mention « **Pour le compte CH0354R00000** du Centre de droit de l'information, Déjeuners médias + nom ».

! Toute inscription non décommandée au moins 3 jours ouvrables avant la conférence concernée sera facturée.

Lieu

Restaurant " La Maison " - UAE
Campus de la Plaine, Accès 4
Boulevard du Triomphe
B - 1050 Bruxelles

Renseignements et inscriptions

Fabienne Mordant
Centre de droit de l'information
Faculté de Droit de l'ULB – CP 137
Avenue F. D. Roosevelt 50
B – 1050 Bruxelles
Tél. 02 650 46 37 Fax 02 650 46 36
e-mail : cdicom@ulb.ac.be

CENTRE DE DROIT DE
L'INFORMATION
ET DE LA
COMMUNICATION
DE LA FACULTÉ DE
DROIT

Les Déjeuners médias 2010

Carine DOUTRELEPONT, présidente
François DUBUISSON, directeur